

JOURNAL OFFICIEL

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

Paraissant tous les Jaudis à 8 heures du soir.

Matahiti 58.
N° 9

Te Uea a te Hau no te mau Haapao raa farani i Oteania

Mahana maha
4 no mati 1909

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):
Intérieur—Un an. 18 fr. || Extérieur—Un an. 20 fr.
id. Six mois. . . 10 » || id. Six mois. . . 11 »
id. Trois mois. 6 » || id. Trois mois. 6 50
Un numéro: 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

PRIX DES ANNONCES (au comptant):
Les 20 premières lignes..... 50 c. la ligne
Au-dessus de 20 lignes..... 25 d.
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

Nominations, mutations, mouvements.

PARTIE NON OFFICIELLE

Résultat des élections du Conseil du district des Tuamotu.
Concours pour le grade d'inspecteur-adjoint des colonies.
Avis concernant la libre pâture.
Situation de la Banque de l'Indo-Chine.
Caisse agricole. — Achats de produits.
— — Avis au sujet de la vanille.
Liste des passagers arrivés par le vapeur « Manapouri ».
Mouvement commercial du port de Papeete.
Service postal. — Marche des courriers.

PARTIE OFFICIELLE

Gouvernement des Établissements français DE L'OCÉANIE

Par décision du Gouverneur en date du 27 février 1909 :

M. Pia (Edmond), instituteur public de 2^e classe, a été nommé directeur de l'école communale de garçons de Papeete, en remplacement de M. Chevolut, appelé à bénéficier d'un congé de convalescence dans la Métropole.

M. Lantéirès, appelé à prendre provisoirement la direction de l'école communale de garçons de Papeete pendant la présence à l'hôpital de M. Chevolut, a été réintégré dans son emploi de directeur de l'école de Papenoo pour compter du 1^{er} mars 1909.

M. Nuupure a Hira, appelé à remplir temporairement les fonctions de directeur de l'école publique de Papenoo, a été réintégré dans ses fonctions d'instituteur-adjoint de la dite école.

Par décisions du Gouverneur en date du 28 février 1909 :

M. Vidal, Sous-chef de bureau des Secrétariats généraux, détaché en qualité de Chef du Service des Contributions, a été suspendu de ses fonctions, pendant une période de trois mois, pour manquement grave à ses devoirs professionnels et pour compter du 1^{er} mars 1909.

Une réprimande, avec insertion au *Journal Officiel* de la colonie, a été infligée à M. Cèran, Commis principal du Service des Contributions.

Par décisions du Gouverneur en date du 1^{er} mars 1909 :

M. Brault, Chef du Service de l'Intérieur, a été chargé d'assurer, cumulativement avec ses diverses fonctions, la direction du Service des Contributions.

M. Cèran, Commis principal du Service des Contributions, chargé de la vente de l'opium, a été mis à la disposition du Chef du Service des Travaux publics pour être chargé, sous la direction et la responsabilité de ce fonctionnaire, de la tenue de la comptabilité de ce service, en remplacement de M. Gallien, qui rentre au Service de l'Intérieur.

M. Sidoine, Commis du Service de l'Intérieur, a été chargé de la délivrance de l'opium aux asiatiques, en remplacement de M. Cèran, Commis principal du Service des Contributions.

PARTIE NON OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DIVERSES

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DU 10 MAI 1908

pour le renouvellement des Conseils de districts
dans l'archipel Tuamotu.

Makatea

Conseillers titulaires.....	{	Teare a Tematuanui.
		Pori Gaspard a Petero.
		Turi a Teuirā.
		Hiti a Hiti.
Conseillers suppléants....	{	Taupe a Naïore.
		Turi a Aro.
		Moeraï a Hurumoa.

Tikahau

Conseillers titulaires.....	{	Pou a Tamariki.
		Tuaira a Mohi.
		Maave a Tepehu.
		Tavi a Rua.
Conseillers suppléants....	{	Mairai Hoarau.
		Rua a Taharia.
		Marama.

Tiputa.-Avatoru (île Bangiroa)

- Conseillers titulaires..... { Tama Eugène a Teiva.
Tahua a Farina.
Roo Teio a Tenati.
Tehaurahi a Tahiri.
Maeva a Teahi.
- Conseillers suppléants.... { Tepiki a Tavaha.
Teuhi a Huri.

Niau

- Conseillers titulaires..... { Tepava a Teura.
Papati Haroatea a Tuakuru.
Pai a Tematuku.
Hiti a Hiti.
Tavitahupe a Manua.
- Conseillers suppléants.... { Taura a Tahua.
Moehau a Tepava.

Apataki

- Conseillers titulaires..... { Tahiri a Moe.
Tuhiva a Pireu.
Tiakura a Roi.
Neri a Ganahoa.
Punua a Temauri.
- Conseillers suppléants.... { Hukaekae a Tehuakao.
Tearava a Marere.

Kaukura

- Conseillers titulaires..... { Maire a Fautumu.
Mahinui a Tamaharo.
Mahetau.
Teiva.
Teahi.
- Conseillers suppléants.... { Tematahira.
Taihia.

Manihi

- Conseillers titulaires..... { Tupakake a Tuihani.
Pou a Ragivaru.
Kaua a Paia.
Paia a Mataoa.
Tahuka a Tepuhipuhi.
- Conseillers suppléants.... { Manutahi a Teve.
Teariki.

Rotoava (île Fakarava),

- Conseillers titulaires..... { Tagaroa a Tepoatea.
Kohetanoa a Tokoragi.
Tetaurutara a Tunui.
Outu a Tu.
Teura a Moehau.
- Conseillers suppléants.... { Mapu a Hokara.
Tefau a Tetaku.

Tuuhoia (île Anaa).

- Conseillers titulaires..... { Titoa a Tereroa.
Tuhoe a Maro.
Maui a Metua.
Vaea Tapaga a Hiti.
Teura a Paiea.
- Conseillers suppléants.... { Teririha a Tara.
Hiva Teahuru Tumoana a Tufarua.

Putuhara (île Anaa).

- Conseillers titulaires..... { Tinorua Tane a Mahuru.
Faremata, Nui a Pou.
Tuhiva a Tepoatea.
Maruao, Tuao a Paehi.
Maui a Tepakuru.
- Conseillers suppléants.... { Tepehu Pacôme a Uraina.
Rere a Tetarahua.

Faaitte

- Conseillers titulaires..... { Igo a Tetopata.
Tetahuga a Maruake.
Tohitika a Tagi.
Maro a Tehio.
Moana a Hogueu.
- Conseillers suppléants.... { Kahira a Kahira.
Tagaroa a Haere.

Kauehi

- Conseillers titulaires..... { Marere Tumuhina a Maitano.
Tahuka a Taufa.
Turoa a Manaia.
William Snow.
Tumoana a Ririfatu.
- Conseillers suppléants.... { Huatea a Tereani.
William Roo.

Takapoto

- Conseillers titulaires..... { Ioane Matapo a Teahi.
Teahitamatea a Turoina.
Neri Snow.
Puhiri a Teahi.
Varoa a Turepu.
- Conseillers suppléants.... { Mahinui a Tekuravehe.
Maru Michel a Rehua.

Takaroa

- Conseillers titulaires..... { Pou a Tanapiti.
Pori a Tepeva.
Vanaga a Mohio.
Maui a Kaua.
Huri a Pimati.
- Conseillers suppléants.... { Marere a Patea.
Tane a Kaua.

Katiu

- Conseillers titulaires..... { Lucas, Charles.
Tekarere a Tekurio.
Tehina Georges a Tuao.
Marama a Maruake.
Pete a Marere.
- Conseillers suppléants.... { Taheta Benoît a Taharagi.
Tegaraia a Hiro.

Hakemo

- Conseillers titulaires..... { Lucas Piritua a Tematuku.
André Tupana a Teuataha.
Louis Taupiri a Maifano.
Félix Gatata a Tokoragi.
Thomas Marunui a Paerau.
- Conseillers suppléants.... { Emmanuel, Haamatuanuia a Tahuhiragi.

Taeoa

- Conseillers titulaires..... { Tenati a Petero.
Pou a Tetoka.
Raka a Mariteragi.
Huri Joseph a Mariteragi.
Tahiri a Temorere.
- Conseillers suppléants.... { Mahinui a Temorere.
Tuhani a Piga.

Hikuera

- Conseillers titulaires..... { Kehapuia a Tumohani.
Manahune a Tetopata.
Mahinui a Tapakia.
Tugarue a Tai.
Tane a Pou.
- Conseillers suppléants.... { Teariki a Rua.
Tetiki a Tokihoro.

Rarola

Conseillers titulaires.....	Nganahoa, Dominique a Taha-puta. Mataiti Jacob a Maifano. Paiaka a Tefau. Teiho Joseph a Tepage. Tepuhipuhi, Raphaël a Takaoa.	
Conseillers suppléants....		
		Hikitahi, Isidore a Rogonui. Marau, Lazare a Tetohu.

AVIS

Un concours pour le grade d'inspecteur-adjoint des Colonies aura lieu à Paris le 2 octobre 1909.

En conséquence, et conformément aux termes de l'article 9 de l'arrêté ministériel du 13 novembre 1905, les officiers ou fonctionnaires en service dans la Colonie, qui désirent prendre part à cet examen, sont tenus de subir sur place des épreuves préliminaires qui auront lieu à Papeete les 29 et 31 mars prochains.

Les officiers et fonctionnaires candidats au dit concours, sont priés de bien vouloir se faire inscrire au Secrétariat du Gouvernement, où ils pourront obtenir tous renseignements complémentaires; la liste d'inscription sera close le 26 mars à 5 heures du soir.

AVIS

Il est rappelé au public qu'un arrêté du 13 mars 1877 relatif à la police rurale interdit la libre pâture sous peine d'une amende de dix francs qui sera répétée autant de fois qu'il y aura d'animaux arrêtés, non compris les frais de fourrière.

La route de ceinture étant constamment dégradée par des animaux errants, conformément à l'arrêté précité des ordres ont été donnés aux agents compétents pour tuer, de jour comme de nuit, les porcs trouvés en liberté sur la voie publique.

Parau faaite.

Te faaite faahou hia'tu nei te taata'toa e mai te au i te hoe faaue raa no te 13 mati 1877, no te ohipa o te purumu, ua opani etaeta hia te tuu ha noa raa i te puua e amu haere noa. O tei faahapa i taua faaue raa ra e faautua hia ia i te utua moni i na farane 10 na nia i te mau puua ta taitahi te haru hia, a taa'tu a te mau taima no te fare tapea raa puua.

No te mea hoi e te faaino noa hia nei te purumu faaati e te mau puua tuu noa, no reira e mai te au hoi i te faaue raa i faaite hia i nia nei, ua faaue hia te feia toroa e au ra e e apa rahi roa, te ao e i te pò, i te mau puua maohi te itea hia i te haere hà noa raa na nia i te purumu a te Hau.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS.

L'Administration rappelle au public les dispositions du § 2 de l'article 6 de l'arrêté du 23 décembre 1904, d'après lesquelles les propriétaires de constructions neuves sont tenus de faire constater, à Papeete, par le Maire, et dans les districts par les Présidents du Conseil, l'époque où le bâtiment est devenu habitable, en vue de bénéficier de l'exemption temporaire.

Service de l'Enregistrement et des Domaines.**AVIS****FAAITE RAA**

L'Administration rappelle aux indigènes ayant fait, conformément aux dispositions du décret du 24 août 1887, déclarations de propriété de leurs terres devant le Conseil de leur district et dont les déclarations n'ont pas été frappées d'opposition, qu'ils ne sont propriétaires incommutables des immeubles par eux revendiqués qu'à l'expiration du délai de cinq ans à compter du jour où il leur a été délivré par le Gouverneur un titre de propriété.

Ils sont donc invités, s'ils veulent devenir propriétaires définitifs des terres qu'ils ont déclarées, à se présenter en personne ou par mandataire muni de pouvoir régulier, dans le plus bref délai, au bureau des Domaines de Papeete afin d'y réclamer leurs titres de propriété.

Te faaite nei te Hau i to Tahiti nei e i to te mau fenua'toa e au mai o tei tomite i ta ratou-mau fenua i mua i te aro o te apooraa o to ratou matacinaa, mai te au i te mau parau i faataa hia i roto i te faaue raa mana no te 24 no atete 1887, e o tei ore i patoi hia te tomite raa, e ore ratou e riro ei fatu mau no taua mau fenua i tomite hia e ratou ra, maori rà e ia hope na matahiti e pae o te taio hia mai, mai te mahana e tau hia'tu ai i roto i to ratou rima e te Tavana rahi te hoe parau tapao no te riro raa ei fatu.

Te parau maoti hia'tu nei ratou e mai te mea e te hinaaro ra ratou i te riro papu roa ei fatu mau no te mau fenua i tomite hia e ratou ra, e haere ahae mai ia mai te haamaoro ore, o ratou tino iho e aore ra to ratou mono o te haamana papu hia, i te pihatoroa o te Haapao faufaa a te hau i Papeete nei, ei reira e titau mai ai i ta ratou mau parau taqao no te riro raa ei fatu.

AVIS

L'Administration rappelle aux indigènes des Établissements français de l'Océanie qu'en vue des droits de mutation par décès qui doivent leur être réclamés à l'avenir, l'arrêté du 22 décembre 1898 les oblige à déclarer au bureau de l'Enregistrement, à partir du 1^{er} janvier 1899, toutes les successions qui pourraient leur échoir à la suite du décès de l'un des membres de leur famille.

Cette déclaration sera faite dans un délai de six mois pour Tahiti et Moorea, et dans le délai d'un an pour les autres archipels. Elle devra être accompagnée de tous les renseignements nécessaires propres à éclairer le Service de l'Enregistrement sur l'importance de la succession et sur le degré de parenté des héritiers avec le décédé.

Ceux qui n'auront point fait cette déclaration dans les délais ci-dessus prescrits, seront contraints au paiement du demi-droit en sus.

Parau faaite.

Te faaite nei te Hau i te mau taata Tahiti o te mau fenua farani i Océania, e no te mea te titau hia nei i nia ia ratou te mau maori e aufau hia na te Hau no te mono raa i te faufaa a te feia i pohe e tia ia ia ratou, mai te au i te faaue raa no te 22 no titema 1898

a haere mai e faaite i roto i te Piha toroa Tomite raa nei, i te mau faufaa'toa e vaiho hia mai na ratou no te pohe raa te hoe no roto a to ratou ra fetii. Ei te hoe no tenuare 1899 e taio atu ai.

Ia faaite hia mai te reira parau i roto i na avae e ono, no Tahiti e Moorea, e i roto i te matahiti hoe no te tahi atu mau amui raa fenua. Ia afai atoa hia mai ra te mau parau atoa e au e maramarama'i te piha Tomite raa i niaete rahi raa o te faufaa e vaiho hia, mai e i nia'toa i te au raa fetii oi te feia i mono atu i taua taata e pohe ra.

Te feia aore i faaite mai i taua parau ra i roto i na mahana i faaite hia i nia nei, e titau faahou hia ia i nia ia ratou te afa tia i te moni i haapao hia e auhav mai na te Hau no te mono raa.

BANQUE DE L'INDO-CHINE

Capital : 36,000,000 fr.

priviligée par décrets des 21 janvier 1875, 20 février 1888,
16 mai 1900 et 3 avril 1901.

SUCCURSALE DE PAPERETE

Situation au 28 février 1909.

ACTIF

Caisse.....	{ espèces..... 570.567 92 billets de banque. 132.795 »	703.362 92
Portefeuille et avances.....		627.781 39
Comptes d'ordre.....		41.694 31
		1.342.838 62

PASSIF

Billets en circu- } émis..... 770.000 » lation..... } en caisse..... 132.795 »	637.205 »
Comptes courants.....	473.046 47
Administration centrale et correspondants.....	376.803 51
Comptes d'ordre et billets en caisse.....	155.783 64
	1.342.838 62

Papeete, le 4 mars 1909.

Le Directeur,

G. RENAULT.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

AVIS

Le public est prévenu qu'il est défendu de mettre des ordures sur la voie publique après neuf heures du matin et qu'il est formellement interdit d'en déposer les jours fériés.

PARAU FAAITE.

Te faaite hia'tu nei te taata'toa e ua opani roa hia eiaha e vaiho i te mau pehu i nia i te purumu o te Hau i muri a'e i te hora iva i te poipoi, e ua opani etaeta roa hia eiaha e haaputu te pehu i te mau mahana faaea raa ohipa a te Hau.

Liste des passagers arrivés le 24 février 1909, par le vapeur "Hauroto."

M. J. L. Young, M^{me} Young, MM. A. Wilson, Thompson, M^{mes} Bellonne, Mati, M^{lle} Mati, M. Stuart, M^{lle} Stuart, M. August, MM. Taubrun, Orchard, Moore, Parque, Murdoch, Ellacot, Lemoine, George et 24 indigènes.

CAISSE AGRICOLE

AVIS

La Caisse Agricole achète au prix de 0^f 80 par kilog., non égrené, le coton « Sea-Island » de bonne qualité, qui lui sera offert par les cultivateurs et garantit ce prix pour une période de deux années, à partir du 5 décembre 1907.

PARAU FAAITE

Ei hoo mai te Afata faaapu i te vavai « Sea Island » taviri ore hia te huero, o te mea maitai, e 80 tenetima i te kilo, ta te feia faaapu e afai mai ia'na ra, e teie nei moni ra e ore ia e topa i raro e hope noa'e na matahiti e piti, mai te 5 no titema 1907 e taio mai ai.

AVIS

La Caisse agricole rappelle aux planteurs qu'elle ne reçoit que du coton « Sea Island » de bonne qualité. Elle les engage très vivement à ne cueillir leur récolte qu'à parfaite maturité, les cotons cueillis trop tôt étant moins nerveux, subissent une dépréciation considérable et ne peuvent être considérés comme cotons de bonne qualité ni reçus comme tels.

AVIS

La Caisse agricole informe le public qu'elle réduit à 3 fr. 50 par kilog. les avances qu'elle fera sur consignation de vanille.

Cette réduction est nécessitée par le fléchissement du cours, lequel tend à baisser encore.

ANNONCES

PARAU API

I TE FARE TOA A LEVY

TAOA API NO FARANI MAI TAOA HOO MAMA HOI

"Union Steam Ship Company"

expédiera—

LE VAPEUR "MANAPOURI"

Pour Raiatea, Rarotonga et Auckland, transbordant pour Sydney et tous ports de Nouvelle-Zélande —

Vendredi, 26 mars 1909.

S. R. MAXWELL & Co, Ltd.

Agents,

Quai du Commerce.

MOUVEMENT COMMERCIAL DU PORT DE PAPEETE

MOIS DE FÉVRIER 1909.

Dates	Noms des navires	Tonnage	Nombre de passagers	Provenance ou destination	Chargement	Valeur
NAVIRES ENTRÉS						
1 ^{er} février	Tiare Apetahi	40	5	Makatea	Sur lest.	»
1 ^{er} —	Teaueripo	8	»	Makatea	Coprah..... 2.500 k.	625 »
2 —	Suzanne	24	8	Makatea	Coprah..... 26.000 k.	5.200 »
5 —	Manureva	50	21	Niau	Coprah..... 68.000 k.	19.000 »
6 —	Teheiporoura	46	28	Tubuai	Coprah..... 4.800 k. Amidon..... 1.000 k. Vanille..... 100 k. Fungus..... 100 k. Café..... 1.000 k. Chevaux..... 2 Volailles..... 385 Chèvres..... 3	7.540 »
8 —	Marama	15	1	Huahine	Coprah..... 10.497 k. Coton..... 240 k. Vanille..... 59 k.	3.649 10
9 —	Tiare Apetahi	40	6	Makatea	Coprah..... 15.000 k.	3.900 »
12 —	Suzanne	24	12	Makatea	»	»
13 —	Papeete	107	5	Makatea	Coprah..... 17.000 k. Bois à brûler..... 5 ^{mc} Porcs sur pieds... 2	4.350 »
13 —	Roberta	108	4	Marquises et Tuamotu	Coprah..... 25.000 k. Coprah..... 41.811 k. Porcs..... 28 Chèvres..... 2 Veau..... 1 1 lot marchandises retournées.	24.013 92
14 —	Mariposa (courrier d'Amérique)	3.200	72	San Francisco	Marchandises diverses.....	143.626 »
16 —	Tiare	19	4	Iles-sous-le-Vent	Coprah..... 13.000 k. Coton..... 90 k. Un lot marchandises retournées	4.933 »
16 —	Nuhiva	50	1	Kaukura	Coprah..... 48.377 k. Ailerons de requin. 233 k. Biches de mer... 223 k. Porc..... 1	15.413 60
17 —	Tiare Apetahi	24	10	Makatea	Coprah..... 5.500 k.	1.375 »
17 —	Tareva	4	1	Rangiroa	Coprah..... 3.000 k.	900 »
18 —	Manapouri (courrier de Nlle-Zélande)	1.288	24	Wellington	Marchandises diverses.....	25.563 »
19 —	Vahine Avera	30	3	Rurutu	Coprah..... 11.000 k. Amidon..... 1.000 k. Nattes en pandanus 40	5.200 »
19 —	Tearoha	11	5	Tikahau	Coprah..... 6.000 k. Porc sur pieds... 1	1.825 »
22 —	Marama	17	2	Huahine	Coprah..... 10.000 k. Coton..... 150 k. Pagaies..... 80 1 lot marchandises retournées	3.310 »

Dates	Noms des navires	Tonnage	Nombre de passagers	Provenance ou destination	Chargement	Valeur
25 février	Tiare Apetahi	24	5	Makatea	Coprah..... 7.100 k.	1.775 »
26 —	Hauoto (courrier de N ^{lle} -Zélande)	1.988	18	Auckland avec escale à Raiatea et l'archipel Cook	Marchandises diverses.....	102.236 21
26 —	Suzanne	24	11	Makatea	Coprah..... 15.000 k. Porcs sur pieds... 4 Marchandises retournées.	630 »
						375.064 14

NAVIRES SORTIS

2 février	Tiare	20	2	Raiatea	Marchandises diverses.....	12.578 50
2 —	Tiare Apetahi	40	12	Makatea	id.	6.258 75
5 —	Suzanne	24	22	Fakarava	id.	371 05
8 —	Louisiana	1.343	»	Mollendo (Pérou)	Néant.	»
9 —	Croix du Sud	45	1	Makatea	Marchandises diverses.....	7.241 33
9 —	Teaueripo	8	8	Makatea	id.	238 50
9 —	Tiare Apetahi	40	12	Raiatea	Sur lest.	»
10 —	Marama	15	»	Huahine	Marchandises diverses.....	4.306 »
12 —	Manureva	50	13	Niau	id.	19.696 38
13 —	Tiare Apetahi	40	7	Makatea	id.	3.182 95
18 —	Suzanne	24	7	Makatea	id.	2.702 54
18 —	Mariposa (courrier d'Amérique)	3.200	38	San Francisco	Coprah..... 711.136 k. Vanille..... 16.308 k. Cocos secs..... 131.615 Cocos râpés..... 374 k.	329.892 »
19 —	Manapouri (courrier de N ^{lle} -Zélande)	2.060	39	Wellington avec escale à Rarotonga	Vanille..... 450 k. Marchandises diverses.....	10.012 »
20 —	Tiare Apetahi	24	9	Makatea	Marchandises diverses.....	3.438 63
24 —	Tiare	18	2	Iles-sous-le-Vent	id.	7.776 80
25 —	Tareva	4	2	Rairoa	id.	1.932 43
26 —	Nuhiva	50	1	Kaukura	id.	5.635 32
26 —	Vahine Avera	30	2	Rurutu	id.	2.408 64
27 —	Marama	17	»	Huahine	id.	5.192 79
27 —	Tearoha	11	»	Tikahau	id.	2.200 52
27 —	Hauoto (courrier de N ^{lle} -Zélande)	1.988	34	Auckland avec escale aux Iles-sous-le-Vent et l'archipel Cook	Peaux brutes..... 52 Vanille..... 351 k. Mélasse..... 37 k. Biches de mer... 1.620 k. Fungus..... 163 k. Ailerons de requins 384 k. Marchandises diverses.....	15.995 »
						141.060 08

Transport des Voyageurs et des Colis postaux entre Marseille et Papeete, et vice-versa, viâ Auckland et Sydney.

Deux départs tous les mois.

PAQUEBOTS DES MESSAGERIES MARITIMES				PAQUEBOTS DE L'UNION STEAM SHIP COMPANY							PAQUEBOTS DES MESSAGERIES MARITIMES				
MARSEILLE DÉPART	BOMBAY ARRIVÉE	COLOMBO ARRIVÉE	SYDNEY ARRIVÉE	SYDNEY DÉPART	AUCKLAND ARRIVÉE	AUCKLAND DÉPART (1)	PAPEETE		AUCKLAND ARRIVÉE	AUCKLAND DÉPART	SYDNEY ARRIVÉE	SYDNEY DÉPART	COLOMBO ARRIVÉE	BOMBAY ARRIVÉE	MARSEILLE ARRIVÉE
MERCREDI DIMANCHE	Jedi	Mardi Mercredi	Lundi			Mardi	Jedi	Vendredi	Jedi			Lundi	Samedi	Mercredi	Vendredi
18 nov. 1908	3 déc. 1908	8 déc. 1908	28 déc. 1908	13 janv. 1909	17 janv. 1909	19 janv. 1909	28 janv. 1909	29 janv. 1909	11 fév. 1909	15 fév. 1909	19 fév. 1909	22 fév. 1909	13 mars 1909	17 mars 1909	2 avril 1909
22 —	9 —	10 février	14 février	16 février	25 fév.	26 fév.	11 mars	15 mars	19 mars	22 mars	10 avril	14 avril	30 —
16 déc.	31 —	5 janv. 1909	25 janv. 1909	10 mars	14 mars	16 mars	25 mars	26 mars	8 avril	12 avril	16 avril	19 avril	8 mai	12 mai	28 mai
20 —	6 —	7 avril	11 avril	13 avril	22 avril	23 avril	6 mai	10 mai	14 mai	17 mai	5 juin	9 juin	25 juin
13 janv. 1909	28 janv. 1909	2 février	22 février	5 mai	9 mai	11 mai	20 mai	21 mai	3 juin	7 juin	11 juin	14 juin	3 juillet	7 juillet	23 juillet
17 —	3 —	17 mai	2 juin	8 juin	17 juin	18 juin	1 ^{er} juillet	5 juillet	9 juillet	12 juillet	31 —	4 août	20 août
10 février	25 février	2 mars	22 mars	30 —	4 juillet	6 juillet	15 juillet	16 juillet	29 —	2 août	6 août	9 août	28 août	1 ^{er} septemb.	17 septemb.
14 —	3 —	12 juillet	28 juillet	3 août	12 août	13 août	26 août	30 —	3 septemb.	6 septemb.	25 septemb.	29 —	15 octobre
10 mars	25 mars	30 —	19 avril	25 août	29 —	31 —	9 septemb.	10 septemb.	23 septemb.	27 septemb.	1 ^{er} octobre	4 octobre	13 octobre	27 octobre	12 novemb.
14 —	31 —	6 septemb.	22 septemb.	26 septemb.	28 septemb.	7 octobre	8 octobre	21 octobre	25 octobre	29 —	1 ^{er} novemb.	10 novemb.	24 novemb.
7 avril	22 avril	27 avril	17 mai	4 octobre	20 octobre	24 octobre	26 octobre	4 novemb.	5 novemb.	18 novemb.	22 novemb.	26 novemb.	29 —	8 décemb.	22 décemb.
11 —	28 —	17 novemb.	21 novemb.	23 novemb.	2 décembre	3 décembre	16 décemb.	20 décemb.	24 décemb.	27 décemb.	5 janv. 1910	19 janv. 1910	4 février
5 mai	20 mai	25 mai	14 juin	15 décemb.	19 décemb.	21 décemb.	30 —	31 —	13 janv. 1910	17 janv. 1910	21 janv. 1910				
9 —	26 —	29 —	15 décemb.	19 décemb.	21 décemb.	30 —	31 —	13 janv. 1910	17 janv. 1910	21 janv. 1910			
2 juin	17 juin	22 juin	12 juillet	29 —	15 décemb.	19 décemb.	21 décemb.	30 —	31 —	13 janv. 1910	17 janv. 1910	21 janv. 1910			
6 —	23 —	27 décemb.											
30 —	15 juillet	20 juillet	9 août												
4 juillet	21 —												
28 —	12 août	17 août	6 septemb.												
1 ^{er} août	18 —												
25 —	9 septemb.	14 septemb.	4 octobre												
29 —	15 —												
22 septemb.	7 octobre	12 octobre	1 ^{er} novemb.												
26 —	13 —												
20 octobre	4 novemb.	9 novemb.	29 —												
24 —	10 —												
17 novemb.	2 décemb.	7 décemb.	27 décemb.												
21 —	8 —												

(1) Entre Sydney et Auckland les relations sont assurées par des paquebots de l'« Union Steam Ship Co » effectuant 1 voyage par semaine, arrivant à Auckland le dimanche et partant le lundi. Durée de la traversée : cinq jours environ.

Le paquebot qui part de Marseille le dimanche pour la Chine et le Japon rencontre à Colombo celui du mercredi précédent. Les passagers et les dépêches pour Sydney et Tahiti sont transbordés sur ce dernier qui, seul, se rend en Australie.

Service postal

Marche des courriers pour l'Amérique et l'Europe et retour

DÉPART TOUS LES 36 JOURS.

SEJOUR DU PAQUEBOT A PAPEETE : 4 JOURS

ALLER Durée moyenne du trajet : 25 jours (1)				RETOUR Trajet variant de 25 à 32 jours (2)			
PAPEETE — DÉPART	SAN FRANCISCO — ARRIVÉE	NEW-YORK — ARRIVÉE	PARIS — ARRIVÉE APPROXIMA- TIVE	PARIS — DERNIER DÉPART	NEW-YORK — ARRIVÉE	SAN FRANCISCO — DÉPART	PAPEETE — ARRIVÉE
2 novemb. 1908	14 novemb. 1908	19 novemb. 1908	27 nov. 1908	Vendredi 41 décemb. 1908	Samedi 19 décemb. 1908	28 décemb. 1908	9 janv. 1909
8 décemb.	20 décemb.	25 décemb.	2 janv. 1909	15 janvier 1909	23 janvier 1909	2 février 1909	14 fév.
13 janvier 1909	25 janvier 1909	29 janvier 1909	6 fév.	19 février	27 février	10 mars	22 mars
18 février	2 mars	6 mars	13 mars	26 mars	5 avril	15 avril	27 avril
23 mars	7 avril	11 avril	30 avril	30 avril	8 mai	21 mai	2 juin
1 ^{er} mai	13 mai	17 mai	25 mai	11 juin	19 juin	1 ^{er} juillet	13 juillet
6 juin	18 juin	22 juin	29 juin	16 juillet	24 juillet	6 août	18 août
19 juillet	31 juillet	4 août	11 août	27 août	4 septembre	11 septembre	23 sept.
22 août	3 septembre	7 septembre	14 sept.	1 ^{er} octobre	9 octobre	17 octobre	29 octob.
27 septembre	9 octobre	13 octobre	20 octob.	5 novembre	13 novembre	22 novembre	4 décemb.
2 novembre	14 novembre	18 novembre	25 nov.	10 décembre	18 décembre	28 décembre	9 janv. 1910
8 décembre	20 décembre	24 décembre	1 ^{er} janv. 1910				

(1) Arrivés à New-York les courriers empruntent un des paquebots journallement en partance pour l'Europe et dont la traversée varie de 5 à 8 jours.

(2) Les correspondances de France pour Tahiti partant chaque samedi par la voie du Havre, un écart maximum de 7 jours peut se produire à San Francisco, entre l'arrivée et le départ de l'envoi de la dernière semaine.

Les envois, de Paris, des semaines précédentes, sont conservés à San Francisco jusqu'au départ du paquebot.

NOTA. — Le présent tableau, dressé spécialement pour le transport de la poste, ne peut être appliqué au voyage des agents de l'Administration allant de France à Tahiti, et vice-versa. Le tableau ci-après détermine les conditions de voyage des passagers.

SERVICE DES PASSAGERS

Départ de Papeete pour San Francisco et vice-versa tous les 36 jours.

PAPEETE — DÉPART	SAN FRANCISCO — ARRIVÉE	NEW-YORK — Départ par paquebot français le jeudi à 10 heures du matin	PARIS — ARRIVÉE APPROXIMA- TIVE	PARIS — DERNIER DÉPART	NEW-YORK — ARRIVÉE	SAN FRANCISCO — DÉPART	PAPEETE — ARRIVÉE
2 novemb. 1908	14 novemb. 1908	19 novemb. 1908	27 nov. 1908	Vendredi 11 décemb. 1908	Samedi 19 décemb. 1908	28 décemb. 1908	9 janv. 1909
8 décembre	20 décemb.	31 décemb.	8 janv. 1909	15 janvier 1909	23 janvier 1909	2 février 1909	14 février
13 janvier 1909	25 janvier 1909	4 février 1909	12 février	19 février	27 février	10 mars	22 mars
18 février	2 mars	11 mars	19 mars	26 mars	3 avril	13 avril	27 avril
26 mars	7 avril	15 avril	23 avril	30 avril	8 mai	21 mai	2 juin
1 ^{er} mai	13 mai	20 mai	28 mai	11 juin	19 juin	1 ^{er} juillet	13 juillet
6 juin	18 juin	24 juin	2 juillet	16 juillet	24 juillet	6 août	18 août
19 juillet	31 juillet	5 août	13 août	27 août	4 septembre	11 septembre	23 septemb.
22 août	3 septembre	9 septembre	17 septemb.	1 ^{er} octobre	9 octobre	17 octobre	29 octob.
27 septembre	9 octobre	14 octobre	22 octob.	5 novembre	13 novembre	22 novembre	4 décemb.
2 novembre	14 novembre	25 novembre	3 décemb.	10 décembre	18 décembre	28 décembre	9 janv. 1910
8 décembre	20 décembre	30 décembre	7 janv. 1910				